

15

S O D K

– Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

– Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S

– Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

ÉDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
RÉDACTION Secrétariat général CDAS
RÉALISATION sofie's Kommunikationsdesign, Zurich
IMPRESSION Boss Repro Bern AG, Berne
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch
COPYRIGHT © CDAS, février 2016

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT



La CDAS a vécu une année intense. Celle-ci a été marquée par deux sujets qui ont été à nouveau ramenés au centre de l'attention politique durant l'année électorale 2015 : l'aide sociale et la politique migratoire.

Pour l'aide sociale, 2015 était une année décisive. Ces derniers temps, elle a été fortement attaquée de différents côtés. Des cas d'abus isolés ont été amplifiés dans les médias et utilisés pour s'en prendre à l'aide sociale. La pression des économies aux trois niveaux étatiques a suscité un débat autour de cette dernière. Cela comporte le risque que les personnes concernées soient oubliées, qu'on économise sur le dos des plus pauvres et que le système éprouvé de la sécurité sociale soit mis en péril. A travers la nouvelle collaboration entre la CDAS et la CSIAS ainsi que le lancement, en 2014, du processus de réforme des normes CSIAS, nous avons fait un premier pas important. Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, avec des représentant-e-s des villes et des communes et à la demande de la CSIAS, ont révisé les éléments-clés politiquement importants des normes CSIAS. Avec cette approbation par la CDAS, les normes CSIAS bénéficieront d'une légitimation politique plus importante et leur acceptation par les cantons et les communes sera plus élevée. La première étape de ce processus s'est achevée avec succès lors de la Conférence sociale du 21 septembre 2015.

Deux sujets de la politique migratoire ont marqué l'année 2015 : la restructuration du domaine de l'asile et la situation tendue en raison du nombre important de demandes d'asile. En ce qui concerne la restructuration du domaine de l'asile, l'accent a porté sur l'accompagnement des débats parlementaires sur le projet de loi, qui se sont achevés avec succès, ainsi que sur la préparation de la mise en œuvre de ce dernier (planification des sites, projet test à Zurich, concept de suivi, etc.). Dans le même temps, l'importante augmentation des demandes d'asile a mis à contribution la Confédération, les cantons et le niveau communal. Les capacités d'hébergement ont dû être fortement développées à tous les niveaux, souvent dans un contexte politique relativement difficile.

L'un des sujets principaux du Dialogue national sur la politique sociale suisse du 27 novembre 2015 était la consultation sur la réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI. La CDAS a pu présenter ses positions de principe : l'évolution des coûts des PC continue à être source d'inquiétude pour les cantons. La CDAS a par conséquent exprimé au chef du DFI et au Parlement fédéral son souhait que la révision soit traitée rapidement et sans délai. Il en va de même pour le thème des montants des loyers à prendre en compte pour les PC, projet séparé actuellement en suspens devant le Parlement fédéral.

En 2015, la CDAS a également participé à la table ronde consacrée à la question des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamilial antérieures à 1981. Sur la recommandation du Comité CDAS, l'ensemble des cantons se sont engagés solidairement à verser fin 2015 une contribution au fonds d'aide immédiate atteignant globalement plus de 5 millions de francs. Avant la fin de l'année, des montants entre 4 000 et 12 000 francs par personne ont ainsi pu être versés par le fonds à 870 victimes concernées. En septembre, le Comité CDAS s'est exprimé en faveur du projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux

(LMCFA) présenté par le Conseil fédéral. Celui-ci reconnaît l'injustice subie par les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux avant 1981 et prévoit l'octroi d'une contribution de solidarité aux victimes en signe de reconnaissance de cette injustice.

Les questions de migration continueront certainement à nous occuper fortement dans les années qui viennent. Suivant la situation politique, l'hébergement et la prise en charge des requérants d'asile constitueront un défi important pour les cantons. La CDAS continuera à s'engager activement avec la Confédération et la CCDJP ainsi qu'avec les villes et les communes pour trouver des solutions pragmatiques dans ce domaine et contribuer à rendre le débat politique plus objectif. Sur le fond, l'hébergement et la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés constitue une priorité pour la CDAS : des recommandations aux cantons à ce sujet sont actuellement en préparation.

La politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse sera également un thème important. Des recommandations aux cantons sont ici aussi en cours d'élaboration. Dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, l'attention portera principalement sur la participation et la représentation des cantons dans la rédaction du rapport du Conseil fédéral sur la politique nationale en faveur des personnes handicapées ainsi que sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Cette année encore, j'ai pu compter sur le généreux soutien de mes collègues, des membres de la commission consultative, des directrices et directeurs des services cantonaux de l'action sociale ainsi que des membres des conférences techniques rattachées à la CDAS. Je les en remercie vivement. Grâce à l'engagement de toutes les personnes impliquées, nous sommes parvenus à faire avancer de manière coordonnée certaines questions de politique sociale importantes pour les cantons et, à l'aide d'excellents travaux préparatoires et documentations, à prendre des décisions bien fondées. Je me réjouis d'attaquer avec vous cette année encore les tâches qui nous attendent et d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions communes.

Enfin, je souhaite exprimer mes chaleureux remerciements au secrétariat général, qui a accompagné avec grand engagement et compétence les travaux des organes de la CDAS et préparé les bases nécessaires à cet effet.

Un merci tout particulier est à adresser à la secrétaire générale Margrith Hanselmann, qui quitte la CDAS début 2016 pour prendre sa retraite. Elle a donné au secrétariat général sa forme et son rôle actuels et l'a mené de manière claire et ciblée, contribuant ainsi largement et avec succès au développement et au positionnement de la CDAS ces dernières années.

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mme Gaby Szöllösy, qui lui succède dans ses fonctions. La nouvelle secrétaire générale choisie par la CDAS dispose d'une expérience dans la gestion administrative ainsi que d'un large réseau et sait à quel point il est important que la Confédération, les cantons, les villes et les communes entretiennent une bonne collaboration.

Peter Gomm, Président de la CDAS

SOMMAIRE

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS	1
1 COMITÉ CDAS	2
2 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)	2
3 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)	2
4 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES	3
4.1 Assemblée plénière du 21 mai 2015 (séance à huis clos des Conseillères et Conseillers d'Etat)	3
4.2 Partie publique de l'Assemblée annuelle	3
4.3 Assemblée plénière du 27 novembre 2015	5
5 PERSPECTIVES	6

B

RAPPORT DES DOMAINES	7
1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)	9
1.1 Politique en faveur des personnes handicapées	9
1.2 Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CIIS)	11
2 FAMILLES ET SOCIÉTÉ	12
2.1 Politique familiale	12
2.2 Formation professionnelle dans le domaine social	13
2.3 Aide aux victimes	14
2.4 Politique en matière d'addictions	16
3 ENFANCE ET JEUNESSE	17
3.1 Principes de la CDAS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	17
3.2 Convention relative aux droits de l'enfant	18
3.3 Organes	18
4 MIGRATIONS	20
4.1 Organes	20
4.2 Situation tendue en raison du nombre élevé de demandes d'asile	22
4.3 Restructuration dans le domaine de l'asile	23
4.4 Recommandations de la CDAS relatives aux personnes mineures non accompagnées dans le domaine de l'asile (recommandations MNA)	24
5 ASSURANCES SOCIALES	24
5.1 Assurances sociales	24
5.2 Aide sociale	26
5.3 Dialogue national sur la politique sociale suisse	28

C

COMPTES ANNUELS 29

Bilan	30
Compte de profits et pertes	32
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	33
Rapport de l'organe de révision	34
Budget 2017	35

D

ANNEXE 37

Commentaire concernant les comptes annuels	38
Membres des organes CDAS	39
Thèmes des séances du comité de la CDAS 2015	41
Organes et groupes de travail avec représentation de la CDAS	43
Tableau d'abréviations	45

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

1	COMITÉ CDAS	2
2	COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)	2
3	SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)	2
4	ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES	3
4.1	Assemblée plénière du 21 mai 2015 (séance à huis clos des Conseillères et Conseillers d'Etat)	3
4.2	Partie publique de l'Assemblée annuelle	3
4.3	Assemblée plénière du 27 novembre 2015	5
5	PERSPECTIVES	6

1 COMITÉ CDAS

En 2015, le Comité s'est réuni cinq fois pour traiter différentes affaires, dont la liste exhaustive est publiée en annexe (cf. chapitre D).

Durant l'exercice 2015, le président et plusieurs membres du Comité ont représenté la CDAS au sein de divers organes où ils ont fait état des préoccupations des directrices et des directeurs des affaires sociales. Ils se sont entre autres rencontrés à plusieurs reprises avec le Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et la Cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP). Le président de la CDAS, le Conseiller d'Etat Peter Gomm, a participé à plusieurs auditions de Commissions parlementaires où il a placé les points de vue des cantons : à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) concernant la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et à la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) concernant la restructuration du domaine de l'asile. Fin 2014, le vice-président de la CDAS, Hansjörg Trachsel, a démissionné de ses fonctions de Conseiller d'Etat du canton des Grisons. Depuis début 2015, la Conseillère d'Etat Marianne Lienhard (GL) lui succède au Comité de la CDAS. En automne 2015, le Conseiller d'Etat Michel Thentz n'a pas été confirmé dans ses fonctions dans le canton du Jura. Il a de ce fait quitté la CDAS fin 2015. Son successeur au sein de la CDAS sera élu en mai 2016, lors de l'Assemblée annuelle.

2 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)

La CoCo s'est réunie quatre fois dans l'année pour préparer les affaires du Comité. En outre, les chef-f-es de service de l'action sociale se sont rencontrés pour discuter de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de l'Assemblée annuelle CDAS.

3 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)

En septembre 2015, Margrith Hanselmann a annoncé son départ en tant que secrétaire générale CDAS pour fin janvier 2016. Le 27 novembre 2015, le Comité CDAS a élu Gaby Szöllösy en tant que nouvelle secrétaire générale. Le Comité et l'Assemblée plénière remercient Margrith Hanselmann du travail fourni et de son grand engagement au sein de la CDAS.

Fin février 2016, Jascha Frauchiger quittera la CDAS. Lara Lauper lui succède au secrétariat.

4 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

En 2015 ont eu lieu deux assemblées plénières. L'assemblée principale (Assemblée annuelle) s'est déroulée les 21 et 22 mai 2015 à Thoune, sur invitation du gouvernement du canton de Berne, dans le cadre d'une Assemblée annuelle de deux jours. La rencontre s'est de nouveau répartie en une partie publique et une partie à huis clos (séance à huis clos des Conseillères et Conseillers d'Etat). La CDAS remercie le gouvernement bernois de l'accueil chaleureux au bord du lac de Thoune et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

La deuxième assemblée plénière s'est tenue parallèlement à la séance du Comité et au Dialogue national sur la politique sociale suisse à la Maison des cantons à Berne, fin novembre (cf. chapitre 5.3).

4.1 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 MAI 2015 (SÉANCE À HUIS CLOS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS D'ETAT)

Lors de leur séance à huis clos, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont adopté les principes de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les principes orientent les actions des organes CDAS de manière cohérente (y compris CPEJ et CPEAJ) et définissent les priorités et objectifs de la CDAS dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Lors du traitement des affaires statutaires, le rapport et les comptes annuels 2014, le budget 2014 ainsi que le plan financier pour la période de 2017–2019 ont été adoptés à l'unanimité.

La directrice remplaçante du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) a informé la plénière de la situation actuelle dans le bassin méditerranéen et de l'avancement des travaux dans la restructuration du domaine de l'asile.

Suite à la séance à huis clos s'est déroulé le 13^e Dialogue national sur la politique sociale suisse avec le Chef du DFI, Monsieur le Conseiller fédéral Berset (cf. chiffre B 5.3). Lors de la préparation de ce Dialogue, la plénière CDAS a pris connaissance de l'avancement des travaux, notamment en ce qui concerne le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté de la Confédération, la suite des opérations de la réforme de la prévoyance vieillesse et la politique familiale.

4.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle 2015 de la CDAS s'est concentrée sur le sujet « Pour une politique sociale préventive : investir dans les enfants et les jeunes ».

Dans son exposé introductif dédié au sujet principal de la partie publique de l'Assemblée annuelle « politique de l'enfance et de la jeunesse », Markus Freitag, Directeur de l'institut de sciences politiques de l'Université de Berne, a présenté les résultats de sa recherche sur le capital social et politique de la Suisse. Il a notamment analysé les formes modifiées de la participation politique des enfants et des jeunes et les défis qui en résultent pour la démocratie représentative ou la formation politique. Il conclut que la politique de l'enfance et de la jeunesse est une politique orientée vers le futur, car elle pose les fondations pour l'établissement de l'engagement social et politique et ainsi pour le capital social

et politique de la Suisse. Selon lui, la formation politique, le renforcement de l'engagement des associations/du bénévolat ainsi que l'utilisation fréquente des médias sociaux et des offres en ligne (par ex. e-voting) représentent des instruments essentiels de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le deuxième exposé, Pierre Maudet, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a plaidé pour une politique de l'enfance et de la jeunesse transversale. Outre les droits de protection, celle-ci doit aussi comporter des droits de participation, étant donné que l'engagement social et politique est la meilleure formation politique. Il a en outre souligné le caractère préventif de l'encouragement des enfants et des jeunes et a donné un aperçu des sujets principaux de la CFEJ au cours des dernières années. Il a cité comme défis majeurs de la politique de l'enfance et de la jeunesse la collaboration de tous les domaines politiques, l'intégration des jeunes migrant-e-s et l'encouragement ainsi que la reconnaissance de l'engagement bénévole des jeunes. Il est important pour toutes les mesures de toujours maintenir l'équilibre entre la nécessité d'espaces de liberté et de responsabilité individuelle et la nécessité de conditions-cadre favorisant ces mesures.

Après les exposés d'introduction, le secrétariat général CDAS a montré un court métrage sur les jeunes : les participant-e-s à la Session fédérale des jeunes ont donné leur avis sur des sujets politiques pertinents pour eux en général et spécifiquement dans leurs cantons. Les sujets étaient vastes. Ils ont notamment évoqué l'abaissement du droit de vote, une meilleure formation politique, la conciliation entre travail et famille ou des questions concernant les transports publics et la réglementation de la vie nocturne. On a aussi clairement pu constater que les jeunes souhaitent que l'on ait plus de confiance dans leur potentiel et qu'ils puissent davantage participer à la politique.

Enfin, les Conseillers d'Etat membres de la CDAS, Anne-Claude Demierre et Martin Klöti, ont donné un aperçu de leur politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse autour d'une table ronde animée par Marco Färber. Les deux ont notamment insisté sur la nécessité d'une politique de l'enfance et de la jeunesse coordonnée au niveau cantonal (par ex. collaboration au niveau de la formation, de la santé et des affaires sociales) et l'importance de l'encouragement précoce et de la participation. Mais il est également important de laisser des libertés aux enfants et aux jeunes. Dans ce contexte, Markus Freitag a mentionné les nouveaux espaces de liberté sur Internet. Le défi consiste à trouver le bon équilibre entre la sécurité et ces espaces de liberté. La Conseillère nationale Rosemarie Quadranti (ZH) a pour sa part souligné l'importance de l'éducation précoce et de la participation dans les écoles, car elles représentent des investissements importants et des éléments essentiels pour une politique sociale préventive et étendue. Enfin, la Conseillère nationale Rebecca Ruiz (VD) a postulé pour un abaissement du droit de vote et a soulevé la question de la rédaction d'un article constitutionnel pour la politique de l'enfance et de la jeunesse. Le public a ensuite discuté des questions relatives aux enfants et aux jeunes dans l'aide sociale ainsi que du rôle des familles et a opposé l'intolérance au risque de la société actuelle au besoin d'espaces libres des jeunes.

Lors de la deuxième journée de l'Assemblée, c'est le chef du DFI qui a parlé de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes et du développement continu de l'AI. Le Conseiller fédéral Alain Berset a souligné que la politique de la jeunesse figure sur l'agenda du DFI. Actuellement, le DFI prévoit de nouvelles mesures pour l'intégration professionnelle des jeunes en situation de handi-

cap. Ceci représentera un sujet principal du développement continu de l'AI. La liste des infirmités congénitales est en outre mise à jour et la LAI prévoit de nouvelles mesures pour les personnes avec déficiences psychiques, notamment le renforcement du conseil et de la préparation en vue de la formation professionnelle initiale, l'adaptation des indemnités journalières de l'AI au salaire habituel des apprentis, l'extension des mesures médicales aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans et la collaboration plus étroite entre les services de l'AI et les offices de formation professionnelle cantonaux. Pour les personnes atteintes de maladies psychiques, ces mesures de réadaptation professionnelle sont orientées davantage vers les besoins de ce groupe d'assurés et des employeurs. Ces mesures visent à donner la possibilité à tous les jeunes atteints d'une déficience corporelle, mentale ou psychique de faire une formation et de s'intégrer dans le monde du travail. Dans ce contexte, les cantons revêtent un rôle important, étant donné qu'ils sont en premier lieu responsables de la formation professionnelle.

Le Conseiller fédéral Alain Berset a ensuite précisé, lors de la table ronde, que les cantons doivent également prendre leurs responsabilités en matière de politique de la jeunesse. Il a fait appel aux cantons en précisant qu'une collaboration étroite est importante dans la formation des jeunes, malgré les différentes compétences financières. Il est indispensable que chaque jeune trouve sa place dans la société.

Le président de la CDAS a conclu que les cantons sont très intéressés par les mesures d'insertion de l'AI. Cela permet de soulager le système en amont de l'aide sociale. De ce fait, la CDAS suivra de près le développement continu de l'AI et soutient les objectifs définis par le Conseiller fédéral Alain Berset.

Le président de la CDAS a remercié les conférenciers, les participant-e-s au podium, l'animateur et toute l'équipe du SG CDAS de leur contribution à la bonne réussite de l'Assemblée annuelle. Il a remercié spécialement le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud et son équipe de l'hospitalité du canton de Berne.

4.3 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 NOVEMBRE 2015

Lors de sa séance à huis clos du 27 novembre 2015, l'assemblée plénière CDAS a préparé le Dialogue national sur la politique sociale suisse et défini les positions de la CDAS. Elle a notamment pris connaissance du résultat de la consultation auprès de la CDAS concernant les aides financières en matière d'accueil extrafamilial AEF (résultat de la consultation : 17 oui, 3 non, 6 abstentions) et des informations du DFI relatives aux sujets prioritaires politique en faveur des personnes handicapées, AI, politique familiale et collaboration future DFI-CDAS dans le cadre du Dialogue national.

Elle a en outre pris connaissance des résultats du sondage mené auprès des cantons concernant la situation en matière de logements d'urgence/de maisons d'accueil pour femmes et de l'état actuel en matière de mesures de coercition (MCFA).

Par la suite, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont discuté avec la Conseillère fédérale Sommaruga de la situation actuelle dans le domaine de l'asile (nombre élevé de demandes d'asile et questions concernant la situation extraordinaire). La CDAS a profité de cette occasion pour remercier le DFJP et le SEM du travail fourni et de la bonne collaboration.

5 PERSPECTIVES

L'Assemblée annuelle 2016 à Scuol (GR) aura pour priorité thématique l'insertion dans le marché du travail de réfugié-e-s et de personnes admises à titre provisoire. La séance à huis clos comportera non seulement le Dialogue national, mais également une autre conférence sociale, en présence des communes, des villes et de la CSIAS. Cette troisième conférence sociale a pour objectif de décider des propositions de modification relatives à la deuxième étape de la révision des normes CSIAS. Lors de la seconde journée aura lieu le Dialogue national sur la politique sociale suisse et le Conseiller fédéral Berset présentera ensuite son point de vue sur les thèmes sociopolitiques actuels.

Quant aux assurances sociales, l'accent sera mis sur les normes CSIAS et les révisions de la LAI et de la LPC. L'agenda politique du domaine familles et société englobe entre autres la collaboration CDIP-CDAS relative à l'accueil extrafamilial. Seront également traités le suivi des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance MCFA, la révision de la LAVI et la mise en œuvre des mesures dans les maisons d'accueil pour femmes.

Dans le domaine enfance et jeunesse, la priorité va aux recommandations relatives à la politique de l'enfance et de la jeunesse. De plus, les travaux sur l'application de l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE, RS 211.222.338) seront poursuivis et la collaboration entre la CDAS et les associations dans ce domaine sera analysée.

En 2016, la politique migratoire reste un sujet central : d'une part, la restructuration du domaine de l'asile se poursuivra (indépendamment de la votation référendaire) et, d'autre part, la situation reste tendue, en raison du nombre élevé de demandes d'asile. Les défis continuent donc pour la Confédération, les cantons et les communes. L'attention porte aussi sur l'encadrement et le logement en raison de la situation extraordinaire. Seront en outre finalisées et adoptées des recommandations pour l'encadrement des mineurs non accompagnés.

Dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, l'accent sera mis sur la participation dans l'élaboration de la politique nationale en faveur des personnes handicapées. Il faut en outre trouver une solution avec le DFI pour la mise en œuvre du concept spécifique établi (socle de données minimum et chiffres clés concernant les finances) pour la révision de la statistique SOMED dans le domaine des personnes handicapées.

B

RAPPORT DES DOMAINES

1	POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)	9
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	9
1.11	Offres de logement et d'emploi pour les personnes handicapées	9
1.12	Egalité pour les personnes handicapées	10
1.13	Collaboration de la CDAS avec les ONG	10
1.2	Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CIIS)	11
1.21	CIIS en général	11
1.22	CSOL CIIS	11
2	FAMILLES ET SOCIÉTÉ	12
2.1	Politique familiale	12
2.2	Formation professionnelle dans le domaine social	15
2.21	SAVOIRSOCIAL	13
2.22	Fonds en faveur de la formation professionnelle	13
2.3	Aide aux victimes	14
2.31	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI)	14
2.32	Evaluation de la loi sur l'aide aux victimes	14
2.33	Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance	15
2.34	Maisons d'accueil pour femmes	16
2.4	Politique en matière d'addictions	16
3	ENFANCE ET JEUNESSE	17
3.1	Principes de la CDAS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	17
3.11	Renforcement de la collaboration entre la CPEAJ et la CPEJ	17
3.12	Elaboration de recommandations sur la politique de l'enfance et de la jeunesse	18
3.13	Création d'une vue d'ensemble des politiques cantonales et fédérale de l'enfance et de la jeunesse	18
3.2	Convention relative aux droits de l'enfant	18
3.3	Organes	18
3.31	Conférence des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ)	18
3.311	Placement d'enfants	19
3.312	Collaboration avec la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)	19
3.313	Participation des personnes ayant une obligation d'entretien aux frais de placement d'enfants et d'adolescents en institution	19
3.32	Conférence des délégués cantonaux pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	19
3.33	Rencontre avec les chefs de service de l'action sociale	20

B

4	MIGRATIONS	20
4.1	Organes	20
4.11	Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »	20
4.12	Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement »	20
4.13	Coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile	21
4.14	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI)	22
4.2	Situation tendue en raison du nombre élevé de demandes d'asile	22
4.3	Restructuration dans le domaine de l'asile	23
4.4	Recommandations de la CDAS relatives aux personnes mineures non accompagnées dans le domaine de l'asile (recommandations MNA)	24
5	ASSURANCES SOCIALES	24
5.1	Assurances sociales	24
5.11	Assurance vieillesse et survivants (AVS)	24
5.12	Assurance invalidité (AI)	24
5.121	Révisions de l'AI	24
5.122	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	25
5.123	Deuxième programme de recherche sur l'AI (PR AI 2)	25
5.13	Prestations complémentaires à l'AVS/AI	25
5.14	Assurance-chômage (AC)	26
5.2	Aide sociale	26
5.21	Révision des normes CSIAS	26
5.22	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	27
5.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	28
5.31	Transferts de charges de la Confédération aux cantons suite à des révisions législatives	28

1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

1.11 Offres de logement et d'emploi pour les personnes handicapées

Les cantons doivent relever le défi posé par l'exigence programmatique de la Convention de l'ONU du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH-ONU) de permettre à ces dernières d'exercer leur droit à l'autodétermination, la responsabilité personnelle et la participation à la vie de la société. Les personnes handicapées doivent ainsi pouvoir choisir de manière autonome, en fonction de leurs propres besoins et compétences, entre différentes offres de logement et d'emploi. Ces principes influencent les travaux législatifs en cours dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Fribourg et Neuchâtel. Dans le canton de Berne, un projet pilote sera lancé dès 2016 prévoyant de verser aux personnes adultes handicapées les moyens financiers pour leurs besoins individuels indépendamment de la manière dont elles les utilisent. Les travaux législatifs doivent être achevés fin 2019.

Dans ce contexte, le « Groupe de travail offres de logement » créé par le SG CDAS en juin 2015 a pour tâche de distinguer entre eux les différents termes utilisés dans la législation et la pratique pour les diverses offres de logement et de mettre en évidence les implications pour les responsables du financement. Le groupe de travail examine de quelle manière une combinaison d'offres de logement répondant aux besoins est assurée et développée dans les cantons par les institutions ou d'autres prestataires (assistance).

L'Assemblée plénière de la CDAS a adopté en mai 2014 un concept spécialisé pour la révision de la statistique sur les institutions médico-sociales (SOMED; questionnaire B) et l'a soumis pour examen à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Après de nombreuses discussions avec l'OFS et le SG DFI, le Conseiller fédéral Alain Berset a communiqué en novembre 2015 que la révision de la statistique SOMED B souhaitée par les cantons dépassait les possibilités financières de l'OFS. La garantie de la qualité des données et la coordination avec les cantons représenteraient une charge supplémentaire que la Confédération, du fait de sa situation financière tendue, ne serait pas en mesure d'assumer pour la statistique SOMED B. Ce contexte totalement nouveau implique que le sujet de la collecte de données statistiques sur les institutions sociales pour personnes adultes handicapées occupera encore la CDAS en 2016.

Une enquête lancée en 2014 auprès des directrices et directeurs des offices cantonaux de l'action sociale à propos du projet de recommandation de la CDAS en matière de contrôle de la qualité a suscité des avis divergents. Un groupe de travail ad hoc composé de représentants de la Suisse orientale, de la Suisse occidentale et de la Suisse du Nord-Ouest a proposé comme compromis de désigner aux cantons comme modèles de qualité possibles pour leurs institutions au sens de la LIPPI ceux de la CDAS Est+, de la CLASS et du canton de Berne. Le Comité a approuvé cette proposition en mars 2015 et décidé de recommander aux cantons l'utilisation de l'un de ces trois modèles de qualité. Le SG CDAS, avec des représentants des cantons, a participé à un atelier organisé par l'OFSP consacré à l'étude « Soins palliatifs aux personnes en situation

de handicap intellectuel». Les résultats ont mis en évidence la nécessité de mesures dans le domaine de la planification et du pilotage des soins aux personnes handicapées gravement malades. La CDS, compétente à ce sujet, poursuivra le travail sur le thème des «soins palliatifs dans l'aide aux personnes handicapées» en concertation avec la CDAS.

Suite à un postulat du Conseiller aux Etats Hêche (12.3672), l'OFAS a demandé à des expertes et experts spécialisés de rédiger un rapport de recherche sur les « Enfants et jeunes atteints d'un trouble envahissant du développement en Suisse ». En juin 2015, le Conseil fédéral a pris acte des recommandations de ce rapport et chargé l'OFAS de créer un groupe de travail ayant pour tâche d'examiner ces dernières d'ici fin 2016. La CDAS n'est pas compétente en ce qui concerne la thématique de la reconnaissance des troubles autistiques ou la prise en charge et le suivi des personnes autistes mineures. En revanche, l'hébergement des personnes adultes souffrant de troubles autistiques représente une difficulté croissante pour les cantons. Par conséquent, le SG CDAS a participé aux séances du groupe d'accompagnement de l'OFAS.

1.12 Egalité pour les personnes handicapées

Le «Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées» (BFEH) a fait évaluer les effets pour la Confédération et les cantons de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. Le SG CDAS était représenté dans le groupe d'accompagnement et a participé aux séances organisées par le BFEH avec d'autres représentant-e-s de conférences intercantionales ou de cantons. En décembre 2015, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'évaluation des expertes et experts mandatés à cet effet. Dans ce cadre, il a chargé le DFI de rédiger pour fin 2016 un rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées. Sur l'invitation du Conseiller fédéral Alain Berset, la CDAS participera à l'élaboration de ce rapport et a désigné un représentant du SG CDAS pour le comité de projet.

En ratifiant en 2014 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la Suisse s'est aussi engagée à rédiger dans les deux ans un premier rapport national sur la mise en œuvre de cette convention des droits de l'homme par la Confédération et les cantons. Dans un premier temps, le SG CDAS, comme d'autres conférences intercantionales concernées (p. ex. DTAP, CDE, CDS, CCDJP, CTP et Conférence des chanceliers d'Etat) ont répondu à un questionnaire détaillé à l'intention de l'organisme responsable. Le BFEH rédigera sur cette base le rapport national initial sur la CDPH. Ce dernier doit être remis par le Conseil fédéral au Comité onusien des droits des personnes handicapées en mai 2016.

1.13 Collaboration de la CDAS avec les ONG

Comme chaque année, deux rencontres ont eu lieu entre les directeurs-trices des associations faîtières du domaine du handicap et la CDAS. L'objectif de ces rencontres consistait en l'échange mutuel d'informations sur les questions actuelles relatives à la politique en faveur des personnes handicapées. La discussion a porté principalement sur les instruments cantonaux d'évaluation des besoins individuels d'encadrement et sur le développement de la contribution d'assistance de l'AI. Le SG CDAS a en outre participé à plusieurs colloques organisés par des ONG au sujet de la mise en œuvre de la CDPH dans les cantons.

1.2 CONVENTION INTERCANTONALE DANS LE DOMAINE DES INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.21 CIIS en général

Sur la base de la «Recommandation en matière de règlement de différends relatifs à la CIIS», le canton de domicile ou le canton où se trouve une institution sont légitimés à déposer une demande de règlement des différends auprès du SG CDAS. Il doit s'agir d'un différend concernant l'application de la CIIS. Le SG CDAS n'est pas compétent pour les différends relatifs à l'exercice d'un droit en vertu de la LIPPI fédérale ou de la LAS.

Cette année encore, à la demande d'offices cantonaux, la SG CDAS a mené des procédures de médiation et d'arbitrage dans le cadre de la CIIS. Dans un cas du domaine B, le SG CDAS a dû classer définitivement la procédure de médiation car aucun accord n'a pu être trouvé. L'ensemble du Conseil d'Etat in corpore d'un canton concerné, sur la base de l'art. 35 CIIS, a entre-temps déposé une demande de conciliation auprès de la CdC. Un autre conflit négatif de compétence dans le domaine A a pu être résolu de façon juridiquement contraignante par la décision d'un arbitre externe.

Depuis 2009, avec un soutien externe et la collaboration d'experts cantonaux, la CDAS a évalué la CIIS en trois étapes et identifié les adaptations nécessaires. La plupart des tâches qui en résultent ont pu être menées à bien, comme l'a montré le rapport final du SG CDAS. Le Comité a ainsi pu clore définitivement le projet « Avenir de la CIIS ».

1.22 CSOL CIIS

La Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) s'est réunie à quatre reprises en 2015. Outre le changement de la présidence et de la vice-présidence, sa composition a connu plusieurs autres mouvements, liés à de nombreux départs, à la retraite ou vers d'autres horizons professionnels, de ses membres.

Les travaux de la CSOL CIIS ont touché plusieurs sphères de compétence :

- La pratique quotidienne des offices de liaison (mise à jour de la base de données des institutions CIIS, élaboration d'un nouveau formulaire GPCF pour tous les domaines A/D, B et C de la convention).
- La considération de nouvelles structures ou formations par la CIIS (établissement d'une 5^{ème} Aide à l'interprétation s'agissant des institutions d'accueil parents-enfants et des centres pour enfants souffrant d'autisme ; reconnaissance de la « filière d'études en musicothérapie clinique (MAS) » dans les professions reconnues par les standards de qualité dans les institutions du domaine B).
- Le traitement de sujets spécifiques concernant l'application de la convention. En particulier, deux groupes de travail se sont attelés à autant de sujets particulièrement controversés et délicats :
- La recherche d'une définition commune, suite à l'entrée en vigueur de la modification du Code civil suisse le 1^{er} juillet 2014, s'agissant de la compétence financière en cas de changement de domicile de la part des représentants légaux détenant la garde partagée sur l'enfant;
- La mise en place d'une réglementation équitable en ce qui concerne la participation financière pendant les jours d'absence des pensionnaires des institutions du domaine B, en réponse à une motion déposée par un parlementaire fédéral.

En octobre s'est enfin déroulé un entretien avec Margrith Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS, occasion propice pour dresser un bilan et poser les principales perspectives en lien avec la CIIS, notamment en raison de son départ à la retraite début 2016.

2 FAMILLES ET SOCIÉTÉ

2.1 POLITIQUE FAMILIALE

Dans le domaine de la politique familiale, l'accent de la CDAS en 2015 était mis notamment sur la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

De ce fait, les travaux au niveau conceptuel et organisationnel ont été lancés en 2015 pour une assemblée commune de la CDAS et de la CDIP. Celle-ci aura lieu en avril 2016 et sera consacrée à la qualité en matière d'accueil extrafamilial et extrascolaire dans les cantons.

Le SG CDAS a mandaté en 2015 un rapport sur la question de la qualité de l'accueil extra-familial dans les cantons qui fournira la base pour l'assemblée prévue. Le rapport a été publié à la mi-2015 et fournit une vue d'ensemble approfondie sur les exigences de qualité pour les structures d'accueil, en particulier pour les concepts pédagogiques, la formation du personnel et le taux d'encadrement. Il contient en outre une évaluation partielle des recommandations de la CDAS de 2011 en matière d'accueil extrafamilial. Celle-ci montre que les recommandations de la CDAS relatives aux normes de qualité des structures d'accueil sont en grande partie déjà mises en œuvre dans les cantons.

Le SG CDAS a en outre participé, dans le cadre de l'initiative fédérale contre la pénurie de main d'œuvre, à un groupe d'accompagnement du seco concernant le financement des structures de jour en matière d'accueil extrafamilial. Les résultats de la première étude étaient disponibles à la mi-2015.

En collaboration avec le SG CDIP, le SG CDAS a aussi participé en 2015 au développement d'une statistique nationale sur l'accueil extrafamilial, par l'Office fédéral de la statistique. Ces travaux seront poursuivis en 2016.

De plus, le 4 décembre 2015, les membres de la CDAS ont déposé une prise de position relative aux soutiens financiers complémentaires prévus par la Confédération en matière d'accueil extrafamilial. Les membres de la CDAS ont en principe approuvé le contenu du projet et les deux sujets axés sur les tarifs et la compatibilité avec une activité lucrative. Ils ont néanmoins souhaité que les cantons soient impliqués davantage et que les différents modèles cantonaux soient mieux pris en compte.

En 2015, en sa qualité de conférence intercantonale compétente pour le domaine de l'accueil extra-familial de la petite enfance, en 2015 le SG CDAS a représenté la Suisse au sein du réseau de l'OCDE sur le thème « Early Childhood Education and Care (ECEC) ». Les priorités de ce réseau sont l'échange entre les Etats membres et l'élaboration d'études comparatives entre les pays.

Le SG CDAS a en outre participé en 2015 à l'élaboration d'une ordonnance sur le recouvrement des contributions d'entretien par l'Office fédéral de la Justice. Cela fait longtemps que la CDAS s'est exprimée en faveur d'une certaine harmonisation dans le domaine du recouvrement des contributions au sens de standards minimaux. Les travaux seront poursuivis en 2016.

2.2 FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE SOCIAL

La CDAS était en premier lieu active au niveau de la formation professionnelle dans le domaine social dans le cadre de SAVOIRSOCIAL et du fonds en faveur de la formation professionnelle FONDSSOCIAL. Le 4 septembre 2015, le Comité CDAS a en outre décidé de demander un taux de contribution augmenté à 70% à la Conférence de la convention de « l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures » (AES) pour la nouvelle formation d'animatrice/animateur communautaire diplômé-e ES. Ceci afin de garantir des services qualifiés dans le champ d'activité correspondant (travail communautaire, animation de jeunesse en milieu ouvert etc.). Cette proposition sera traitée en mars 2016 par la Conférence de la convention AES. Le SG CDAS a également participé au groupe de pilotage dans le cadre de l'initiative fédérale contre la pénurie de main d'œuvre de la Confédération et à d'autres groupes de travail tels que le groupe d'accompagnement d'une étude de l'OFAS qui s'intéresse à la question de l'occupation et de la productivité dans le domaine social. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2016.

2.21 SAVOIRSOCIAL

En 2015, la CDAS a continué de représenter les intérêts de ses membres concernant l'évolution de la formation professionnelle dans le domaine social au sein du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social.

Outre les travaux en cours, SAVOIRSOCIAL s'est concentrée en 2015 sur l'accompagnement d'un rapport relatif à la situation des professionnels dans des champs d'activité bien définis du domaine social. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2016.

Un examen d'organisation a également eu lieu, notamment en raison du changement des conditions-cadre (p. ex. introduction du fonds de formation professionnelle pour le domaine social). Les structures de l'association devraient être soumises à un examen en raison des futurs défis et des 10 ans d'existence de SAVOIRSOCIAL. Lors de l'assemblée des membres de SAVOIRSOCIAL en 2015, il a été décidé de donner la possibilité aux organisations cantonales du monde du travail social de s'affilier à SAVOIRSOCIAL. La CDAS a soutenu cette proposition, car cela permet d'améliorer la cohérence entre la politique professionnelle nationale et la pratique de mise en œuvre dans les cantons et de renforcer la représentativité et la position du domaine social. Pour cette raison, l'assemblée des membres a donné mandat à SAVOIRSOCIAL de réviser ses statuts. Ceux-ci seront soumise aux membres pour prise de décision dans le cadre de leur assemblée en 2016.

2.22 Fonds en faveur de la formation professionnelle

Le fonds en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social (FONDSSOCIAL) est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012. Ce fonds vise à promouvoir la formation professionnelle initiale et supérieure dans le domaine social. Y sont soumises toutes les entreprises actives dans l'encadrement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes ainsi que de personnes handicapées et de personnes âgées. Ces entreprises alimentent le fonds par des contributions subdivisées en une contribution par entreprise et une contribu-

tion par personne qui exerce des activités propres à la branche. La CDAS est représentée dans la commission du fonds.

Au cours de sa troisième année d'existence, ce fonds a également pu être alimenté des montants budgétés. Les prestations prévues ont donc pu être versées aux organisations faîtières cantonales et à SAVOIRSOCIAL dans les délais fixés. En raison de la bonne rentabilité, une assemblée des membres extraordinaire qui a eu lieu fin 2015 a décidé de mettre en place un fonds de fluctuation et de réduire les subventions d'exploitation pour l'année 2016. Le 1^{er} janvier 2015 est en outre entré en vigueur le nouveau règlement de fonds prenant en considération l'organisme responsable sous sa nouvelle forme d'association.

2.3 AIDE AUX VICTIMES

2.31 Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI)

La CSOL-LAVI, conférence technique de la CDAS, a continué à assurer, en 2015, l'échange d'informations et d'expériences entre les instances cantonales d'indemnisation, les centres de consultation LAVI, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Le SG CDAS est chargé de la direction administrative de la CSOL-LAVI.

En 2015 ont eu lieu deux séances plénières de la CSOL-LAVI (le 22 janvier 2015 et le 3 novembre 2015). Lors de ses conférences, la CSOL-LAVI s'est occupée des travaux en cours, mais aussi des résultats du rapport CDAS sur la situation des maisons d'accueil pour femmes en Suisse (cf. 2.3.4) et des différentes affaires politiques en cours qui concernent l'aide aux victimes. La CSOL-LAVI a également mis à jour son règlement qui a ensuite été approuvé par le Comité CDAS le 6 mars 2015. Deux groupes de travail ont en outre été chargés de vérifier la pratique actuelle dans les cantons concernant la prise en charge des frais de l'aide juridique et des frais pour les traitements psychothérapeutiques ainsi que de présenter en 2016 à la CSOL-LAVI les éventuelles actions requises au niveau intercantonal.

En 2015, la CSOL-LAVI était également représentée au sein du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de l'Office fédéral de la police (fedpol). Depuis 2014, la CSOL-LAVI est aussi membre associée de victim support europe (VSE), l'organisation faîtière des offres/organisations en matière de conseil aux victimes en Europe. Une délégation de la CSOL-LAVI a donc participé début mai à la séance annuelle de la VSE qui s'est tenue à Lisbonne.

La CSOL-LAVI a en outre été invitée en 2015 à participer dans trois groupes d'accompagnement de la Confédération et a assuré la représentation des cantons dans ces projets. Il s'agit des groupes d'accompagnement traitant les sujets du stalking (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes), de la gestion des menaces et des soins médicaux aux victimes de violence (OFJ) et de la faisabilité d'un numéro de téléphone harmonisé pour l'aide aux victimes (OFJ). Les groupes d'accompagnement poursuivront leur travail en 2016.

2.32 Evaluation de la loi sur l'aide aux victimes

En 2015 aussi, des représentant-e-s de la CSOL-LAVI ont activement participé à l'évaluation de la loi sur l'aide aux victimes menée par l'Office fédéral de la

justice. En 2015, l'attention portait sur l'accompagnement d'un rapport d'évaluation mené par l'Université de Berne. Le rapport d'évaluation a notamment pour tâche de vérifier si la LAVI tient compte des exigences des différentes catégories de victimes, dans quelle mesure la procédure pénale répond aux besoins des victimes et si, selon la LAVI, l'aide financière est suffisante, utile et appropriée pour les victimes. Il est également important d'examiner l'application de la LAVI et des dispositions pertinentes en matière de victimes du CPP par les parties intéressées (centres de consultation pour l'aide aux victimes, autorités en matière d'indemnisation, CSOL-LAVI, police, ministère public). Le rapport sera disponible début 2016 et les résultats seront discutés avec l'OFJ lors de la CSOL-LAVI du 31 mars 2016.

2.33 Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

En 2015, la CDAS a également participé à la table ronde dirigée par l'OFJ sur la question des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamilial antérieures à 1981. La CDAS y était représentée par sa secrétaire générale et par un membre du comité de la CSOL-LAVI. La table ronde est constituée de représentant-e-s des victimes, des autorités (Confédération, cantons, communes), des églises et de l'Union suisse des paysans.

En raison des travaux de la table ronde, un fonds d'aide immédiate pour les victimes en situation d'urgence a été établi en 2014. Les personnes concernées étant aujourd'hui en situation d'urgence peuvent bénéficier de ce fonds en obtenant une aide financière rapide et non bureaucratique. Ce fonds a été alimenté par des sponsors privés et par des contributions des cantons ainsi que d'autres institutions et organisations. Jusqu'à fin 2015, tous les cantons ont promis une contribution, sur recommandation du Comité CDAS et du président de la Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM). Les cantons ont participé au financement de l'aide immédiate en versant un peu plus de 5 millions de francs. Jusqu'à la fin de l'année, le fonds a permis de verser des contributions de 4000 à 12000 francs par personne à 870 personnes concernées.

Suivant la recommandation de la CDAS, tous les cantons ont en outre désigné des points de contact pour les personnes concernées (en général des centres de consultation cantonaux pour l'aide aux victimes). Jusqu'à la fin de l'année, ces centres de consultation ont pu soutenir environ 1500 personnes dans les demandes auprès du fonds d'aide immédiate et dans la recherche de leurs dossiers. En 2015, le SG CDAS a organisé trois rencontres pour les centres de consultation, dans le but de garantir l'échange d'expérience et la coordination des travaux au niveau fédéral.

Avec le projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (LMCFA), le Conseil fédéral a envoyé en consultation le 24 juin 2015 un contre-projet indirect à l'initiative sur la réparation. Celui-ci reconnaît l'injustice subie par les victimes de mesures de coercition et de placement extrafamilial antérieures à 1981 et sera versé sous forme de contribution de solidarité, en signe de reconnaissance. On compte également réaliser des études scientifiques sur ce sujet et soutenir les victimes dans leur travail de réflexion personnel. La CDAS et les gouvernements cantonaux ont été invités à prendre position. Le 7 août 2015, le SG CDAS a fait parvenir une prise de position sur cet objet aux membres de la CDAS, pour les informer et leur permettre de se forger une opinion. Cette position a été élaborée

rée avec des expert-e-s de la Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI), une conférence technique de la CDAS. En se basant sur ces travaux, le Comité CDAS a adopté le 4 septembre 2015 une prise de position sur la LMCFa à l'attention de la CF Sommaruga. Il y approuve l'orientation du projet.

2.34 Maisons d'accueil pour femmes

Le 6 mars et le 28 mai 2015, le Comité CDAS a traité le rapport d'experts qu'il a mandaté concernant la situation des maisons d'accueil pour femmes en Suisse. En se basant sur une consultation interne du rapport au sein de la Commission consultative de la CDAS et de la Conférence suisse des offices de liaison de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI), il a décidé de la suite des opérations. Le rapport a notamment examiné l'offre de places (en fonction des régions) et le financement de places protégées dans les maisons d'accueil pour femmes.

Le Comité CDAS a ensuite envoyé le rapport accompagné d'une lettre de recommandation aux membres de la CDAS le 28 mai 2015. Le Comité CDAS a conseillé aux membres de la CDAS de vérifier – sur la base du rapport d'experts – la situation en matière de maisons d'accueil pour femmes et de logements d'urgence dans leurs cantons et de clarifier l'éventuel besoin de places supplémentaires. Le sondage a révélé que la situation en matière de logements protégés (maisons d'accueil et autres offres) est majoritairement jugée comme étant appropriée par les cantons répondants. Pour des cas particuliers, on peut toujours trouver une solution et garantir la sécurité des femmes et des enfants concernés. Les éventuels problèmes de manque de capacité dans les logements protégés devraient prioritairement être abordés avec des mesures dans le système en aval et en amont (prévention et mesures policières ainsi que solutions de logement une fois quitté le logement protégé).

Comme deuxième mesure, le Comité CDAS a décidé d'un mandat destiné à élaborer une définition de l'offre de prestations des maisons d'accueil pour femmes. Cela permettra aussi d'élaborer une base homogène et transparente pour le financement des prestations des maisons d'accueil pour femmes. Le catalogue des prestations sera disponible en 2016. La CDAS va en outre tenir compte des résultats du rapport dans la ratification de la Convention d'Istanbul actuellement en cours au niveau fédéral et dans l'évaluation de la loi sur l'aide aux victimes.

2.4 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADDICTIONS

La Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies (CDCT), une conférence technique de la CDAS, est chargée des questions concernant l'aide et la politique en matière d'addictions dans les cantons. Dans la prévention de la toxicomanie, elle coordonne ses tâches avec l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), qui est attribuée à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). La CDCT assume une fonction de plateforme pour l'échange d'informations et la formation d'opinion sur la politique actuelle de la toxicomanie, mais également pour la concertation sur les tâches d'exécution ou l'implémentation de mesures ou de projets : ceci tant au niveau intercantonal qu'au niveau fédéral, surtout avec l'Office fédéral de la santé (OFSP) et, si nécessaire, également avec

les associations professionnelles. Les délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies apportent en outre leurs connaissances et points de vue dans différents organes et groupes de travail. En 2015, la CDCT a mené trois séances à Berne et le séminaire annuel dans le canton d'Obwald, qui était canton hôte. Le comité CDCT a été augmenté de deux à quatre membres, afin de mieux pouvoir intégrer les régions.

La CDCT a pris position à l'attention de la CDAS concernant la « stratégie en matière d'addictions » et la « stratégie MNT » de la Confédération et des cantons. Le SG CDAS a transmis ces prises de position à l'OFSP, qui est en charge de ces dossiers. Dans le cadre de la nouvelle législation sur les jeux d'argent, la CDCT a approfondi sa collaboration avec la CDCM sur les questions relatives à la prévention des jeux d'argent et à la taxe sur la dépendance au jeu. Sur demande de la CDCM, elle a pris position sur les recommandations relatives à l'utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu. En outre, trois membres de la CDCT travaillent dans le groupe d'accompagnement de la taxe sur la dépendance au jeu instauré par la CDCM. En collaboration avec d'autres organisations, la CDCT a participé à l'élaboration d'une prise de position sur la réglementation du cannabis. Elle était également représentée dans la direction de projet de la campagne de prévention des problèmes liés à l'alcool.

3 ENFANCE ET JEUNESSE

3.1 PRINCIPES DE LA CDAS DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

En 2015, la CDAS a renforcé sa position en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Les membres de la CDAS ont adopté les principes suivants :

- La CDAS s'engage activement pour une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente et coordonnée entre les cantons prenant en considération les différentes réalités locales.
- La CDAS s'engage pour un renforcement de la promotion de l'enfance et de la jeunesse et de la participation des enfants et des jeunes au niveau cantonal.
- La CDAS s'engage en faveur d'un soutien approprié et facile d'accès pour les enfants et les jeunes dans la vie quotidienne et lors de menaces pour leur intégrité physique, intellectuelle et psychique.

Afin de mettre en œuvre ces principes, le SG CDAS a fixé les objectifs suivants pour 2015 :

3.11 Renforcement de la collaboration entre la CPEAJ et la CPEJ

Les comités de la Conférences des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ) et de la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse se sont réunis à deux reprises en 2015. Ils souhaitent renforcer la collaboration entre les deux conférences. Ensemble et selon le mandat du comité CDAS, ils rédigent actuellement des recommandations sur la politique de l'enfance et de la jeunesse. Une assemblée annuelle commune sur le thème de la Convention des droits de l'enfant et des observations finales du comité des Nations Unies dans ce domaine sera organisée en 2016.

3.12 Elaboration de recommandations sur la politique de l'enfance et de la jeunesse

Comme mentionné ci-dessus, le Comité CDAS a chargé le SG CDAS de rédiger, en collaboration avec la CPEAJ et la CPEJ, des recommandations à l'attention des cantons sur la politique de l'enfance et de la jeunesse. Ces recommandations mettent en avant les bases légales et principes fondamentaux relatifs aux droits de l'enfant et fixent les critères pertinents de la politique de l'enfance et de la jeunesse pour les cantons. L'assemblée plénière de la CDAS se penchera sur ces recommandations en 2016.

Dans ce contexte, il convient de mentionner que le Conseil des Etats a décidé de ne pas entrer en matière sur l'initiative parlementaire Amherd (Iv. Pa. 07402 – Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. Base constitutionnelle), pour laquelle les membres de la CDAS avaient été consultés en 2013. La coordination et le développement des politiques de l'enfance et de la jeunesse restent dès lors du ressort des cantons.

3.13 Création d'une vue d'ensemble des politiques cantonales et fédérale de l'enfance et de la jeunesse

En application de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ), le SG CDAS collabore étroitement avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour la création d'une plateforme électronique en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Le groupe d'accompagnement constitué de représentants de la CPEJ et de la CPEAJ, de la responsable du domaine enfance et jeunesse de la CDAS et de collaboratrices de l'OFAS, s'est réuni à deux reprises en 2015, afin de finaliser le questionnaire relatif aux données des cantons. Les membres de la CPEAJ et de la CPEJ ont rempli ce formulaire dans le courant de l'été 2015. Les données sont en train d'être analysées et la plateforme électronique sera mise en ligne en 2016.

3.2 CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

La Suisse a présenté son rapport relatif à l'application de la Convention des droits de l'enfant lors de la session du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en janvier 2015. La délégation suisse était accompagnée par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales du Canton de Fribourg et membre du comité CDAS. Le Comité des droits de l'enfant a formulé une centaine de recommandations à l'attention de la Suisse. Le Comité CDAS en a informé les membres de la CDAS par courrier du 1^{er} décembre 2015 et a chargé le SG CDAS, en collaboration avec la CPEAJ et la CPEJ, de clarifier les compétences, de définir les priorités pour la CDAS et d'établir un plan d'action pour l'application des recommandations.

3.3 ORGANES

3.31 Conférence des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ)

En 2015, la CPEAJ a continué d'assurer les échanges professionnels et la collaboration entre les responsables cantonaux en matière de protection de l'enfance et d'aide à la jeunesse. Son comité s'est réuni à trois reprises durant l'année et sa conférence annuelle a eu lieu les 18 et 19 juin 2015 à Fribourg.

Les sujets suivants ont notamment été discutés par la CPEAJ en 2015 :

3.311 Placement d'enfants

Le groupe de travail de la CPEAJ pour l'application de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), constitué en 2013 et formé de représentants des cantons, s'est penché plus précisément sur les questions relatives aux organisations de placement familial (OPF), aux familles d'accueil, aux placements d'enfants à l'étranger et à l'échange de données entre cantons. La consultation réalisée au début 2015 auprès des personnes de contact dans les cantons a permis d'identifier les besoins et priorités dans ces domaines et a conduit à un renforcement de la collaboration entre le SG CDAS et l'Office fédéral de la justice (OFJ). Des discussions concernant les OPF, le placement d'enfants à l'étranger, ainsi que les placements d'enfants intercantonaux ont eu lieu et seront poursuivies en 2016, lors d'une journée d'échange sur l'application de l'OPE.

3.312 Collaboration avec la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)

En 2015, la CPEAJ a poursuivi les échanges avec les représentants de la COPMA. Lors de l'assemblée annuelle de la CPEAJ, la discussion s'est concentrée sur la complémentarité entre les prestations volontaires proposées par les services d'aide à l'enfance et à la jeunesse et les interventions ordonnées par les autorités de protection. Il a été constaté que toutes deux sont nécessaires et garantissent les droits fondamentaux des personnes concernées. En Suisse, puisqu'elles sont mieux ancrées dans la loi (Code civil), une tendance favorisant les interventions ordonnées par les autorités est observée. La CPEAJ œuvre dès lors pour que les prestations volontaires soient mieux structurées. Elle souhaite ainsi garantir un meilleur équilibre entre les deux et favoriser les effets préventifs. Les réflexions seront poursuivies en 2016, en collaboration avec la COPMA.

3.313 Participation des personnes ayant une obligation d'entretien aux frais de placement d'enfants et d'adolescents en institution

Etant donné que la situation varie fortement d'un canton à l'autre, le Comité de la CPEAJ a, en 2015, étudié les différents modèles de participation aux frais de placement d'enfants et d'adolescents en institution. Trois modèles de financement ont été identifiés : la participation aux frais d'alimentation, la participation économique possible jusqu'à la somme des coûts totaux et la participation proportionnelle au revenu. Le travail vise à mener une discussion au sein de la CPEAJ sur le sujet et, sur le plus long terme, à élaborer des standards de référence dans ce domaine à l'attention du comité de la CDAS, respectivement des cantons.

3.32 **Conférence des délégués cantonaux pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)**

En 2015, la CPEJ a poursuivi son analyse des conditions nécessaires pour le bon développement des enfants et des jeunes en Suisse et a consolidé l'échange d'expérience ainsi que les contacts entre les représentants cantonaux en matière de promotion de l'enfance et de la jeunesse. Son comité s'est réuni à trois reprises et l'assemblée annuelle a eu lieu les 3 et 4 septembre 2015 à Bâle.

En plus du suivi de l'application de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) dans les cantons et des discussions relatives aux thèmes

d'actualité, comme les programmes « jeunes et médias » et « jeunes et violence » de la Confédération, l'avenir des échanges internationaux dans le cadre des activités extrascolaires (Erasmus) ou encore l'implication des délégués à l'enfance et à la jeunesse dans la prévention contre l'enrôlement des jeunes pour le jihad, le sujet des espaces de vie adaptés aux enfants et aux jeunes a été particulièrement développé en 2015. Bien qu'il existe quelques projets urbains, un manque d'information générale, d'expertises, de conseils, de bases légales et d'instruments relatifs aux besoins des enfants et des jeunes dans le domaine de l'aménagement du territoire a été constaté. Les membres de la CPEJ ont dès lors décidé d'approfondir les discussions à ce sujet en 2016.

3.33 Rencontre avec les chefs de service de l'action sociale

Une rencontre entre les chefs de service de l'action sociale et une délégation de la CPEAJ et de la CPEJ a eu lieu le 22 mai 2015, dans le cadre de la Conférence annuelle de la CDAS, dont la partie publique était consacrée à la politique de l'enfance et de la jeunesse. Cette rencontre a permis de relever l'évolution positive et dynamique des cinq dernières années dans le domaine de ladite politique et du besoin imminent de collaboration et de coordination entre les cantons et les différents services. La mobilité des jeunes et leur mode de vie actuel outrepassent les frontières cantonales. La politique de l'enfance et de la jeunesse est un thème transversal. Les représentants des cantons présents ont souhaité que l'échange continue, que les différents acteurs se réunissent et que les offices de la Confédération soient inclus aux discussions, car ils estiment que la collaboration entre la politique de l'enfance et de la jeunesse et l'aide sociale est importante et utile.

4 MIGRATIONS

4.1 ORGANES

4.11 Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »

La cheffe du DFJP rencontre les délégations des comités de la CDAS et de la CCDJP dans le cadre de l'organe de contact tripartite DFJP, CCDJP et CDAS. La délégation de la CDAS est menée par son président et accompagnée par la secrétaire générale et la responsable du domaine Migrations. Les séances ont lieu en règle générale deux fois par an. En 2015, en raison de la situation tendue dans le domaine de l'asile et de la question de l'activation du concept d'urgence, les membres de l'organe tripartite se sont rencontrés pour deux séances extraordinaires en novembre et en décembre en plus des séances de février et d'août. Les sujets principaux de ces rencontres, outre la situation tendue, étaient la restructuration du domaine de l'asile, le suivi concernant la suppression de l'aide sociale, le suivi de l'exécution des renvois, la participation au marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés ainsi que la mise en œuvre de l'art. 121a Cst.

4.12 Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement »

La secrétaire générale de la CDAS, le secrétaire général de la CCDJP Roger Schneeberger, des représentant-e-s des cantons et du Secrétariat d'Etat aux

migrations (SEM), de l'Association des communes suisses (ACS) et de l'Union des villes suisses (UVS) se rencontrent régulièrement sous la houlette de Mario Gattiker, secrétaire d'Etat du SEM, au sein du Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement ». Celui-ci s'est réuni quatre fois en 2015 et a présenté son rapport annuel à la cheffe du DFJP et aux membres de la CDAS et de la CCDJP en novembre 2015.

La première séance du Comité d'experts, début 2015, a eu pour sujet principal l'actualisation et le développement du plan d'urgence. Du fait de la forte augmentation du nombre de demandes d'asile à partir du printemps 2015, la situation en matière d'hébergement dans les CEP et dans les cantons ainsi que les éventuelles mesures à prendre ont constitué le thème dominant des autres séances. Lors de la séance de novembre, il a été notamment décidé de confier aux comités de la CDAS et de la CCDJP la discussion concernant l'activation du plan d'urgence. Le Comité d'experts s'est également penché sur le soutien aux réfugiés dans le contexte syrien et sur la planification de la mise en œuvre de l'action humanitaire Syrie.

4.13 Coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile

Le séminaire annuel des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile a eu lieu les 28 et 29 octobre 2015 à Zurich. Il a été organisé par le Service de l'action sociale du canton de Zurich et le SEM, et le programme a été préparé en collaboration avec le groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI). Cette plateforme permet la circulation de l'information et les échanges d'expériences entre les cantons et avec le SEM et la CDAS. La participation et les exposés de Marcel Suter, président de l'Association des services cantonaux de migration (ASM), ainsi que des représentantes de la Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration (CDI) Amina Benkais, co-présidente, et Patricia Ganter Sonderegger, membre du comité, ont permis d'intensifier les échanges tous domaines confondus entre les trois acteurs cantonaux.

Pius Betschart, vice-directeur du SEM, a exposé en particulier les difficultés et les mesures du SEM liées à la situation tendue dans le domaine de l'asile. Les représentant-e-s du SEM ont en outre donné des informations sur la situation dans les CEP, sur les travaux à venir liés à la révision de l'ordonnance sur les épidémies ainsi que sur l'action humanitaire d'accueil de réfugiés syriens. Les participants au séminaire ont eu par ailleurs l'occasion de visiter l'établissement test de la restructuration du domaine de l'asile à Zurich.

Le sujet principal du séminaire était l'intégration des personnes relevant de l'asile. Les thèmes de l'« alphabétisation/encouragement linguistique pour les personnes avec statut N et qui obtiendront probablement l'autorisation de rester en Suisse – enseignements issus de la pratique », des « programmes de formation (professionnels) pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés – exemples concrets de la pratique » et de « l'intégration sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés – le rapport AOST/ASM et ses conséquences » ont été débattus dans le cadre d'ateliers et d'une table ronde. Dans ce contexte, la participation et les interventions du président de l'AOST, Bruno Sauter, ainsi que de Martin Brügger, de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich, et de Seraina Huwiler, du secrétariat de l'AOST/CDEP, ont apporté d'importants enseignements sur la collaboration des différents acteurs.

4.14 **Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI)**

Le CASI s'est réuni deux fois en 2015. Le vice-directeur du SEM, Pius Betschart, ainsi que d'autres représentants du SEM ont également participé aux deux séances. Celles-ci ont permis un précieux échange d'informations et d'expériences. Outre la forte augmentation des demandes d'asile, les sujets importants de la première séance étaient en particulier l'organisation cantonale de la promotion de l'intégration, l'action humanitaire d'accueil de réfugiés syriens, le suivi de la restructuration du domaine de l'asile, la modification de l'ordonnance sur les épidémies, la prise en charge des coûts de la part cantonale pour les traitements hospitaliers stationnaires dans les cantons accueillant des CEP ainsi que l'utilisation des forfaits d'intégration pour les mesures d'intégration de personnes avec statut N et qui obtiendront probablement l'autorisation de rester en Suisse. La deuxième séance a servi essentiellement à préparer le séminaire des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile ainsi qu'à la discussion concernant la situation tendue en raison du nombre important de demandes d'asile. Les débats ont porté également sur les demandes d'asile des personnes venant d'Erythrée ainsi que sur l'introduction d'un forfait global pour les RMNA.

4.2 **SITUATION TENDUE EN RAISON DU NOMBRE ÉLEVÉ DE DEMANDES D'ASILE**

Après une légère détente pendant les mois d'hiver, les conflits qui se poursuivent notamment en Syrie, en Afghanistan, en Irak et en Erythrée ont conduit depuis le printemps 2015 à une nouvelle augmentation des demandes d'asile de personnes originaires de ces régions. En raison de cette situation, les cantons ont été fortement sollicités en 2015, en particulier en matière d'hébergement, et certains d'entre eux ont atteint les limites de leurs capacités d'accueil. La CDAS a suivi régulièrement la situation avec la Confédération, la CCDJP, les villes et les communes dans le cadre de divers organes comme l'organe de contact tripartite et le comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement » et abordé en permanence les mesures nécessaires.

Depuis mi-septembre, l'échange d'informations, la planification et la coordination des mesures ont eu lieu en particulier au sein de l'état-major « Situation Asile » mis en place à cet effet et qui se réunit chaque semaine. Le SEM, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), le Corps des gardes-frontière (Cgfr) ainsi que l'Etat-major de conduite de l'armée, et du côté des cantons les secrétaires généraux de la CCDJP et de la CDAS, y sont représentés.

Dans le cadre d'une séance extraordinaire de l'organe de contact tripartite élargi, le 13 novembre 2015, la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga a rencontré les comités de la CDAS et de la CCDJP ainsi que des représentants des villes et des communes pour analyser la situation. A cette occasion, les acteurs impliqués se sont accordés à estimer unanimement que la Suisse se trouve actuellement dans une situation particulière et tendue, mais pas dans une situation d'urgence. La mise en place de l'Etat-major spécial Asile (SONAS) n'a pas été considérée comme nécessaire pour le moment. Les conférences cantonales ont cependant demandé au Conseil fédéral d'en déléguer la création à la cheffe du DFJP et au chef du Département fédéral de la défense (DDPS), afin que la décision puisse être prise rapidement. Par une dé-

cision du 18 novembre 2015, le Conseil fédéral a transmis la compétence de mettre en place le SONAS au DFJP et au DDPS. Cette mesure doit intervenir après consultation des présidents de la CCDJP et de la CDAS. Dans le cas d'une activation du SONAS, celui-ci serait dirigé par le secrétaire d'Etat Mario Gattiker. La CDAS et la CCDJP y siègeraient avec les deux présidents ainsi que la secrétaire générale, respectivement le secrétaire général.

Les membres de l'organe de contact tripartite sont aussi parvenus ensemble à la conclusion que les dispositions visant à faire face à une éventuelle situation extraordinaire doivent être intensifiées. Il a été convenu à ce sujet que la Confédération et les cantons actualiseraient aussi vite que possible leur vue d'ensemble des lieux d'hébergement de l'armée et de la protection civile disponibles, de leur état et des occupations prévues. Pour réaliser cette planification commune de la Confédération et des cantons, un groupe de travail «planification prévisionnelle» a été constitué sous la direction du SEM. Il doit élaborer des propositions actualisées dans le cadre de scénarios d'escalade, prévoyant quels hébergements doivent être occupés à quel stade, par qui et dans quel ordre. Ce groupe de travail est formé d'un représentant ou d'une représentante de l'OFPP, de l'Etat-major de conduite de l'armée, du SEM, de la CCDJP, de la CDAS, de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS), des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de l'ASM. L'organe de contact tripartite a par ailleurs convenu que les cantons devraient compléter leur organisation en créant leurs propres états-majors de conduite, afin de garantir une coordination optimale au niveau cantonal et avec la Confédération. De plus, les cantons (en prenant en compte la planification globale Confédération – cantons) doivent planifier les ressources nécessaires pour l'hébergement et le fonctionnement des lieux d'accueil en cas de situation extraordinaire.

4.3 RESTRUCTURATION DANS LE DOMAINE DE L'ASILE

Les travaux de mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile se sont poursuivis comme prévu en 2015. L'organisation de projet pour la restructuration est comme précédemment constituée du Comité de pilotage CDAS, CCDJP et DFJP (cheffe du DFJP et présidents de la CDAS et de la CCDJP) et d'un groupe de travail (GTRA) mené par le secrétaire d'Etat Mario Gattiker (SEM) et le Conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser (président de la CCDJP). Outre l'ODM, la CCDJP et la CDAS, les villes et les communes sont aussi représentées dans ce dernier.

Le groupe de travail a mis en place en 2014 une commission tripartite pour l'échange systématique d'informations et la coordination des projets liés à la mise en œuvre de la restructuration. Celle-ci est composée du secrétaire d'Etat et de la directrice suppléante du SEM, des secrétaires généraux de la CCDJP et de la CDAS, d'un représentant de l'ACS et d'un représentant de l'UVS. Une société externe assiste en outre la commission tripartite en qualité de conseiller. La commission s'est réunie une fois par mois en 2015 pour discuter de l'état actuel des travaux et préparer les dossiers du GTRA.

Les sujets principaux traités par l'organisation de projet étaient le suivi de la planification des sites, de la phase test et d'autres travaux de mise en œuvre ainsi que l'adoption du concept global et du concept détaillé pour le suivi de la restructuration. Ce suivi permettra de contrôler l'efficacité et les conséquences de la restructuration et de déterminer quelles adaptations sont éventuellement nécessaires au niveau du système de financement.

4.4 RECOMMANDATIONS DE LA CDAS RELATIVES AUX PERSONNES MINEURES NON ACCOMPAGNÉES DANS LE DOMAINE DE L'ASILE (RECOMMANDATIONS MNA)

Dans le cadre de leur journée annuelle, les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile ont exprimé en 2014 le souhait que la CDAS propose des recommandations au sujet de l'hébergement et de la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Lors de sa séance du 21 mai 2015, le Comité CDAS a donné mandat à son secrétariat général d'élaborer de telles recommandations à l'intention de l'Assemblée plénière de la CDAS. Il a décidé dans le même temps que les recommandations devraient également être étendues aux réfugiés mineurs non accompagnés. Le SG CDAS a rédigé un projet avec le soutien de représentant-e-s des cantons et du SEM. A cet effet, des auditions ont également été menées avec certaines ONG et avec le HCR. Les recommandations ont été soumises aux cantons et à d'autres acteurs intéressés dans le cadre d'une consultation technique fin 2015. Elles doivent être traitées par le Comité CDAS au printemps 2016, puis adoptées par l'Assemblée plénière de la CDAS.

5 ASSURANCES SOCIALES

5.1 ASSURANCES SOCIALES

5.11 Assurance vieillesse et survivants (AVS)

En janvier 2015, la CDAS a été invitée à une audition de la CSSS-E à propos de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le président y a réaffirmé les positions de la CDAS, qui avaient déjà été présentées au printemps 2014 dans le cadre de la consultation. La CDAS soutient notamment sur le principe la direction donnée à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et salue en particulier l'adoption d'une approche commune des premier et deuxième piliers. Le maintien de l'efficacité du système, la garantie du niveau des prestations ainsi que la consolidation financière du système de prévoyance vieillesse sont considérés comme étant d'une importance cruciale. La CDAS n'a pas commenté jusqu'ici les décisions du Conseil des Etats prises en automne 2015. Début 2016, la CDAS est invitée à une audition auprès de la CSSS-N sur le même sujet. Elle abordera les décisions du Conseil des Etats à cette occasion.

5.12 Assurance invalidité (AI)

5.121 Révisions de l'AI

En novembre 2015, la CDAS a été invitée par la CSSS-N à participer à la consultation sur l'initiative parlementaire « Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison » (Iv. pa.

12.470). Celle-ci propose de relever le supplément pour soins intenses de l'AI de sorte que les familles qui prennent soin, à la maison, d'enfants gravement malades ou lourdement handicapés disposent de davantage de moyens financiers pour alléger leur charge.

Le Conseil fédéral a lancé en décembre 2015 la procédure de consultation sur le « Développement continu de l'assurance-invalidité ». Les modifications proposées de la loi sur l'AI ont pour objectif de soutenir de manière adéquate et coordonnée les enfants, les jeunes et les assurés atteints dans leur santé psychique, en collaboration avec les différents acteurs concernés. Cela doit permettre de renforcer le potentiel de réadaptation et d'améliorer l'aptitude au placement de ces groupes de personnes. Les transitions entre l'école et le monde du travail ont une importance centrale et les difficultés doivent être identifiées et résolues le plus tôt possible. Comme c'était déjà le cas dans la révision 6b de l'AI qui a échoué, le Conseil fédéral propose à nouveau l'introduction d'un modèle de rentes linéaire.

5.122 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Le Comité national de pilotage CII (CNP CII), mis en place par les chefs du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du DFI, coordonne les mesures d'insertion professionnelle en Suisse et encourage l'optimisation de la CII. La CDAS est membre de cet organe politico-stratégique. Celui-ci s'est réuni pour discuter des projets en cours, dont les thèmes sont les suivants : transition I, collaboration entre l'AC et l'aide sociale (cf. chiffre 5.14), profils de jeunes bénéficiaires de rentes AI atteints de maladies psychiques, ainsi que, dans le domaine de la migration, interprétariat interculturel et état des lieux sur la participation à la formation postobligatoire des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. L'objectif est de favoriser l'information mutuelle, de clarifier les interfaces et d'optimiser la coordination de la garantie du minimum vital. En outre, sur mandat du DFI, une évaluation des structures nationales pour la CII a été réalisée en 2015. Les résultats seront disponibles au premier semestre 2016.

5.123 Deuxième programme de recherche sur l'AI (PR AI 2)

Le deuxième rapport intermédiaire sur l'évaluation de la contribution d'assistance a été présenté en juin 2015. Le SG CDAS fait partie du groupe de suivi. Les montants moyens de la contribution d'assistance disponible ont dépassé les prévisions jusqu'ici, mais ont baissé substantiellement par rapport à la première année. En revanche, la demande en matière de contribution d'assistance de l'AI est restée inférieure aux attentes. Elle varie aussi selon les cantons. Les résultats ultérieurs de l'évaluation permettront d'expliquer les raisons de cette situation. Le prochain rapport intermédiaire est prévu pour le printemps 2016 et le rapport final pour l'été 2017.

5.13 Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Fin 2015, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur la réforme des PC à l'AVS/AI, avec un délai à mi-mars 2016. Le SG CDAS a préparé un projet de prise de position sur la base des positions définies lors de l'Assemblée plénière 2014 de la CDAS au sujet des différentes mesures prioritaires, puis l'a mis en circulation auprès des directrices et directeurs des affaires sociales. Les prestations complémentaires ont à nouveau été l'un des points principaux

de l'ordre du jour du Dialogue national sur la politique sociale suisse qui a eu lieu le 27 novembre 2015, et la CDAS y a présenté encore une fois ses positions de principe.

L'évolution des coûts des PC continue à inquiéter les cantons. C'est pourquoi la CDAS a exprimé au chef du DFI et au Parlement fédéral son souhait que la révision soit traitée rapidement et ne soit pas retardée. Il en va de même pour le thème des montants des loyers à prendre en compte pour les PC, projet séparé actuellement en suspens devant le Parlement fédéral.

5.14 Assurance-chômage (AC)

Le projet « collaboration AC – aide sociale » lancé en 2011 par le SECO s'est achevé fin 2015. Son objectif était d'optimiser les interactions entre les offices régionaux de placement (ORP) et l'aide sociale. Outre une commission consultative, le SECO a instauré trois groupes de travail, dont la CDAS faisait partie. Les travaux des deux premiers groupes de travail, qui consistaient à définir la manière de déterminer la capacité d'une personne de trouver du travail, les prestations et le financement, étaient déjà terminés en 2013 et 2014. Le troisième groupe de travail, dont la mission était de définir les modèles de financement de l'échange réciproque de prestations, a rendu son rapport final en été 2015. Ce dernier a été notamment soumis pour avis aux membres de la CoCo. Les résultats des trois groupes de travail ainsi qu'une évaluation et un résumé des travaux par la direction du projet doivent être publiés début 2016 sur le site web de la CII.

5.2 AIDE SOCIALE

5.21 Révision des normes CSIAS

L'aide sociale a constitué l'un des sujets prioritaires de la CDAS en 2015. Fin 2014, la CDAS et la CSIAS ont convenu que les normes CSIAS devaient bénéficier d'une meilleure légitimation politique afin de devenir plus contraignantes pour les cantons et les communes. En tant qu'association professionnelle, la CSIAS est une plateforme idéale pour la discussion technique relative aux normes CSIAS. La discussion politique sur l'aide sociale doit quant à elle avoir lieu au sein des organes de la CDAS (Comité/Assemblée plénière), de manière à ce que la CDAS puisse assumer le rôle dirigeant qui est le sien dans la politique sociale. En accord avec la présidence de la CSIAS, le Comité CDAS a décidé que les normes de la CSIAS devraient être approuvées par l'Assemblée plénière de la CDAS et leur application recommandée aux cantons. Une réunion extraordinaire du Comité CDAS a eu lieu en janvier 2015 pour lancer officiellement le processus de réforme mis en route ainsi que discuter et adopter les éléments-clés et une road map correspondante. La CSIAS a ensuite élaboré les premières propositions de révision des normes et les a soumises pour avis à ses membres.

Lors de la première Conférence sociale du 21 mai 2015, les directrices et directeurs des affaires sociales ont pris acte des résultats de la consultation de la CSIAS sur la révision prévue des normes CSIAS et fixé l'orientation de l'élaboration concrète des modifications des normes. En collaboration avec des représentants des communes et des villes, la CDAS et la direction de la CSIAS ont déterminé les points à revoir pour la première étape de révision et se sont mis d'accord sur un échelonnement du processus de réforme.

Le 21 septembre 2015, lors de la deuxième Conférence sociale, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont décidé et mis en vigueur au 1^{er} janvier 2016 les modifications concrètes suivantes :

- Diminution du forfait pour l'entretien en faveur des familles nombreuses à partir de 6 personnes ;
- Diminution des montants du forfait pour l'entretien en faveur des jeunes adultes jusqu'à 25 ans ;
- Possibilité d'un durcissement des sanctions jusqu'à 30 % ;
- Maintien de la franchise sur le revenu sous la forme et au montant actuels ;
- Révision du système d'incitation : intégrer, respectivement fusionner le Supplément minimal d'intégration (SMI) avec le Supplément d'intégration (SI) ; préciser les conditions pour bénéficier du SI (sont à définir notamment des tâches qualifiantes, orientées sur le travail et la performance).

Il a été en outre convenu qu'une seconde étape, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, aura pour but de réviser les prestations circonstanciées (PCI), d'intégrer des recommandations pour la réduction des effets de seuil ainsi que la définition de la limite entre l'aide sociale et l'aide d'urgence et d'élaborer des recommandations pour le loyer maximal déductible. Les décisions à ce sujet doivent être prises lors de la troisième Conférence sociale en mai 2016. Il faudra ensuite réviser les normes au niveau rédactionnel et faire une distinction plus claire entre les normes et les recommandations d'action.

5.22 **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Au printemps 2013, le Conseil fédéral a adopté le « Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté » pour la période de 2014 à 2018. Ce programme consiste à soutenir les acteurs cantonaux, communaux et privés dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la pauvreté. La CDAS est représentée dans les groupes de pilotage et d'accompagnement ainsi que dans plusieurs groupes de projet pour la mise en œuvre du programme.

En 2015, les premières études ont été mandatées par les différents groupes de travail et les premiers subsides pour les projets cantonaux et communaux de lutte contre la pauvreté ont été attribués, répartis sur deux dates d'échéance. L'état d'avancement du projet peut être consulté en tout temps sur son site web spécifique – www.gegenarmut.ch.

5.3 DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE

En 2015, conformément au rythme défini, le Dialogue national s'est déroulé à deux reprises, les deux fois dans le cadre d'une séance à huis clos en présence de l'ensemble des directrices et directeurs des affaires sociales. Lors de la séance organisée à l'occasion de l'Assemblée annuelle à Thoune, les débats se sont concentrés sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020 (cf. chiffre 5.11), la politique en faveur des personnes handicapées, dont l'assurance-invalidité (cf. chiffre 5.12), ainsi que sur les besoins en matière de réformes dans le domaine des PC (cf. chiffre 5.13). Le second Dialogue national a eu lieu après l'Assemblée plénière du 27 novembre 2015. Les thèmes principaux abordés ont été à nouveau la politique en faveur des personnes handicapées et les prestations complémentaires ainsi que la politique familiale (cf. chiffre 2.1).

5.31 Transferts de charges de la Confédération aux cantons suite à des révisions législatives

En raison de l'augmentation considérable des coûts dans le domaine social et des charges financières qui en découlent pour les cantons, le Comité a chargé le SG CDAS d'évaluer et de représenter plus précisément les transferts de charges de la Confédération aux cantons dans le domaine social. Deux études ont alors été mandatées au sujet des transferts de charges liés à des révisions législatives dans le domaine social au cours des dix dernières années.

La première consiste en une analyse qualitative de l'augmentation des charges pour les cantons dans le domaine social et a été menée par la HES de Suisse du Nord-Ouest. Les résultats de ce travail ont été présentés au Comité CDAS le 6 mars 2015. La seconde étude est une analyse quantitative dans le domaine social réalisée par la société Ecoplan. Cette dernière avait préalablement procédé à une évaluation détaillée de la possibilité de quantifier les transferts de charges et de tâches. Celle-ci a révélé qu'au moins certains aspects étaient quantifiables dans tous les domaines de prestations à analyser. Le Comité CDAS a par conséquent décidé d'entreprendre une analyse quantitative. La société Ecoplan a présenté les premiers résultats de l'étude lors de la séance du Comité du 4 septembre 2015. Des analyses complémentaires ont été réalisées jusqu'à fin 2015 et le rapport final est prévu pour début 2016. Les résultats seront ensuite mis en relation avec ceux de l'analyse qualitative (étude de la HES de Suisse du Nord-Ouest) et l'Assemblée plénière de la CDAS statuera sur la suite des opérations en mai 2016.

C

COMPTES ANNUELS

BILAN	30
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	32
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	33
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	34
BUDGET 2017	35

BILAN**ACTIF**

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Caisse	150	512
CCP Lucerne 30-19856-6	6 212	10 583
BCBE Berne 42 3.297.621.01	853 264	652 103
Liquidités et titres	859 626	663 198
Débiteurs	149 300	0
Impôt anticipé	2 319	2 402
Comptes de régularisation	151 619	2 402
Régularisation active	51 867	37 924
ACTIF CIRCULANT	1 063 112	703 524
Titres	303 200	403 200
Immobilisations financières	303 200	403 200
Biens meubles	1	1
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	303 201	403 201
TOTAL DE L'ACTIF	1 366 313	1 106 725

Tous les montants mentionnés sont arrondis, par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

PASSIF

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Créditeurs	66 224	19 583
Obligations livraisons/prestations	66 224	19 583
Régularisation passive	16 673	30 933
Contributions avancées	657 400	298 200
Régularisation passive	674 073	329 133
Informatique, mobilier, machines	15 000	10 000
Etudes et consultations	40 000	100 000
Réserve réévaluation titres	30 000	60 000
Formation dans la domaine sociale	0	25 000
Assainissement caisse de pension	270 111	280 000
Provisions et réserves	355 111	475 000
FONDS ÉTRANGERS	1 095 408	823 716
Fonds Social	250 000	250 000
Réserve générale	70 000	70 000
Bénéfice inscrit au bilan ¹	-49 095	-36 991
FONDS PROPRES	270 905	283 009
TOTAL DU PASSIF	1 366 313	1 106 725
1 Bénéfice reporté	-36 991	11 310
Recettes/pertes annuelles	-12 104	-48 301

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2015 CHF	2014 CHF
Contributions des cantons	1 634 000	1 618 000
Contributions CIIS	600	600
Recettes diverses	2 797	1 319
PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS	1 637 397	1 619 919
Conférences, séances, délégations	-50 831	-29 134
Etudes et consultations	-177 575	-178 678
Traductions	-46 776	-51 810
CHARGES DIRECTES	-275 182	-259 622
Salaires	-975 244	-986 238
Charges sociales	-195 210	-199 993
Autres frais de personnel	-24 594	-4 754
FRAIS DE PERSONNEL	-1 195 048	-1 190 985
Frais de locaux	-104 156	-102 957
Informatique et mobilier	-34 228	-55 907
Frais administratifs et d'exploitation divers	-76 499	-87 788
FRAIS D'EXPLOITATION	-214 883	-246 652
Intérêts et frais bancaires	-230	-272
Frais sur titres	-788	-796
Montant des intérêts	6	240
Rendement des titres	6 623	6 625
Liquidation des réserves réévaluation titres	30 000	20 000
Résultat financier	35 611	25 797
Profits extraordinaires	0	3 240
Rendement extraordinaire	0	3 240
PERTES ANNUELLES	-12 104	-48 301

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante:

	2015 CHF	2014 CHF
REPORT/RÉSERVES	-36 991	11 310
Recettes/pertes annuelles	-12 104	-48 301
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	-49 095	-36 991
Dissolution des réserves	0	0
REPORT À COMPTE NOUVEAU	-49 095	-36 991

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Finanzkontrolle des Kantons Basel-Stadt

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK)

Als Revisionsstelle gemäss Art. 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung sind das Generalsekretariat und der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Institution vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Finanzkontrolle des Kantons Basel-Stadt



Daniel Dubois
Revisionsexperte



Claudius Asche
Revisionsexperte
Leitender Revisor

BUDGET 2017

DÉPENSES	BUDGET	BUDGET	PLAN FINANCIER		
	2016	2017	2018	2019	2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Personnel/frais annexes	1 204 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Salaires bruts	1 000 000	1 040 000	1 040 000	1 040 000	1 040 000
Prestations sociales	194 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges directes	255 000	165 000	165 000	165 000	165 000
Conférences/séances/délégations	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Etudes/mandats	180 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Traductions	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais d'exploitation	227 600	226 000	226 000	226 000	226 000
Frais de locaux	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
Informatique et mobilier	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	81 600	80 000	80 000	80 000	80 000
Total des dépenses	1 686 600	1 641 000	1 641 000	1 641 000	1 641 000
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 634 000	1 634 000	1 634 000	1 634 000	1 634 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CIIS	600	600	600	600	600
Montant des intérêts	5 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total des recettes	1 639 600	1 636 600	1 636 600	1 636 600	1 636 600
Excédent de dépenses/de recettes	47 000	4 400	4 400	4 400	4 400

D

ANNEXE

COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS	38
MEMBRES DES ORGANES CDAS	39
THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DE LA CDAS 2015	41
ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS	43
TABLEAU D'ABRÉVIATIONS	45

COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

REMARQUES GÉNÉRALES

Les comptes annuels 2015 ont été établis par la société BDO Visura conformément aux dispositions du droit suisse, notamment de l'article sur la comptabilité commerciale et les règles comptables du Droit des obligations (art. 957 à 962).

Pendant l'année sous revue ont été occasionnées des charges supplémentaires non prévues dans le cadre des charges directes qui ont été décidées par le Comité CDAS ou dont celui-ci a pris acte (notamment pour la restructuration dans le domaine de l'asile, l'organisation de deux conférences sociales et les études relatives aux transferts de charges dans le domaine social). Le total dépasse les coûts budgétés. Afin de couvrir ces frais supplémentaires dans le cadre des charges directes, une partie des provisions existantes a été dissoute (cf. détails dans les remarques sur les différents comptes). De la sorte, la CDAS présente en 2015 un déficit de CHF 12 104.-.

REMARQUES SUR LES DIFFÉRENTS COMPTES

Bilan/dettes actives :

Les débiteurs indiqués correspondent à la contribution cantonale pas encore versée pour l'année 2015. Cette dette active a été soldée début 2016.

Bilan/immobilisations financières :

Une obligation à échéance de 4 ans a été remboursée fin 2015. Conformément au règlement de placement de la CDAS du 18 décembre 2014, seules les obligations de caisse auprès de Postfinance et des banques suisses ou les obligations d'emprunt avec notation de crédit AAA sont possibles en tant que placements. Vu les intérêts, les frais des titres (notamment aussi les coûts d'émission) dépasseraient de beaucoup le montant des intérêts, de sorte que l'on a, pour l'instant, renoncé à lever un nouvel emprunt.

Bilan/provisions :

- CHF 5000.- de provisions ont été constituées pour le système informatique (le matériel et les logiciels informatiques du SG CDAS ont dû être renouvelés en 2013 et les provisions prévues à cet effet dissoutes. Il est prévu de remplacer le matériel informatique tous les quatre ans).
- Les provisions suivantes ont été dissoutes pour les projets non budgétés : provisions études, conseil et formation dans le domaine social (CHF 85 000.- en total) pour les études relatives aux transferts de charges dans le domaine social (cf. libération des ressources financières par décision du Comité le 5 septembre 2014) et pour le co-financement du concept de mise en œuvre relatif à la restructuration dans le domaine de l'asile ainsi que pour la réalisation de deux conférences sociales.

Compte de profits et pertes/charges directes :

Les charges directes ont été plus élevées pour l'année sous revue. Cela est dû à l'augmentation des activités et de la productivité du SG CDAS. Ces coûts plus importants reflètent l'accroissement du nombre de séances, conférences et études ainsi que des frais de traduction qui en découlent. Les charges qui apparaissent dans les comptes se rapprochent de celles de l'année précédente, car des provisions ont été dissoutes en conséquence (cf. remarques sous bilan/provisions).

Compte de profits et pertes/résultat financier :

Conformément au montant de réserves de fluctuation de valeur défini dans le règlement de placement de la CDAS (environ 10% de l'actif immobilisé), ces fluctuations ont été diminuées de CHF 30 000.- à CHF 30 000.-.

Compte de profits/rendement extraordinaire :

Contrairement à l'année précédente, en 2015 il n'y a aucune participation aux excédents des assurances des biens. En outre, le remboursement de la taxe CO2 est désormais compensé directement dans le frais de personnel (le remboursement a lieu à travers le décompte AVS).

MEMBRES DES ORGANES CDAS

CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Argovie	Conseillère d'Etat Susanne Hochuli
Appenzell A. Rh.	Conseiller d'Etat Jürg Wernli (jusqu'au 31 mai 2015) Conseiller d'Etat Matthias Weishaupt (dés 1 juin 2015)
Appenzell I. Rh.	Conseillère d'Etat Antonia Fässler
Berne	Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Bâle-Campagne	Conseiller d'Etat Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'Etat Christoph Brutschin
Fribourg	Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'Etat Mauro Poggia
Glaris	Conseillère d'Etat Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'Etat Jon Domenic Parolini
Jura	Conseiller d'Etat Michel Thentz
Lucerne	Conseiller d'Etat Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash
Nidwald	Conseillère d'Etat Yvonne von Deschwanden
Obwald	Conseillère d'Etat Maya Büchi-Kaiser
Schaffhouse	Conseillère d'Etat Ursula Hafner-Wipf
Schwyz	Conseillère d'Etat Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseiller d'Etat Peter Gomm
Saint-Gall	Conseiller d'Etat Martin Klöti
Tessin	Conseiller d'Etat Paolo Beltraminelli
Thurgovie	Conseiller d'Etat Jakob Stark
Uri	Conseillère d'Etat Barbara Bär
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Valais	Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten
Zoug	Conseillère d'Etat Manuela Weichelt-Picard
Zurich	Conseiller d'Etat Mario Fehr

COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Peter Gomm, SO (président)
 Anne-Claude Demierre, FR (vice-présidente)
 Martin Klöti, SG (vice-président)
 Pierre-Yves Maillard, VD
 Manuela Weichelt-Picard, ZG
 Mario Fehr, ZH
 Philippe Perrenoud, BE
 Marianne Lienhard, GL
 Michel Thentz, JU

Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, Président CoCo
 Reto Lindegger, Association des Communes Suisses
 Nicolas Galladé, Initiative des villes: politique sociale

COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)

Andrea Mauro Ferroni (président)
François Mollard (vice-président)
Julien Cattin
Ruedi Meyer
Pascal Coullery
Antonios Haniotis
Ruedi Hofstetter
Christoph Roost
Peter Schmid
Nicole Wagner
Urs Teuscher
Ludwig Gärtner
Dorothee Guggisberg
Renata Gäumann (les questions de migration)
Margrith Hanselmann
Remo Dörig

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL CDAS

Margrith Hanselmann	Secrétaire générale (100%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Martine Lachat Clerc	Responsable de domaine (80%)
Loranne Mérillat	Responsable de domaine (80%)
Veronika Neruda	Responsable de domaine (60%)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (90%)
Katia Khouzami Simari	Traductrice/interprète (90%)
Jascha Frauchiger	Collaborateur spécialisé/administratif (100%)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)

VÉRIFICATEUR

Dubois Daniel et Asche Claudius, Contrôle des finances du canton de Bâle-Ville

THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DE LA CDAS 2015

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015 A.O.

Aide sociale; Contexte et processus de la révision des normes CSIAS
Transfert de charges de la Confédération aux cantons dans le domaine social ; état et suite des travaux

SÉANCE DU 6 MARS 2015

Préparation de l'assemblée annuelle 2015 – Affaires statutaires ; Comptes, Budget et Projet de rapport annuel
Préparation de l'assemblée annuelle 2015 ; Point fort Politique de l'enfance et de la jeunesse
Préparation du Dialogue national du 22 mai 2015 ; Position de la CDAS sur les points principaux
Transferts de charges Confédération-cantons dans le domaine social ; Présentation des résultats de l'étude sur l'analyse de la qualité (FHNW)
Analyse de la situation et du besoin dans les maisons d'accueil pour femmes en Suisse ; Rapport INFRAS mandaté par la CDAS et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
La révision des normes CSIAS ; État du processus
LIPPI ; Recommandations de qualité de la CDAS pour les institutions au sens de la LIPPI
CIIS ; Avenir de la CIIS : rapport final
Règlements de la CPEAJ et de la CPEJ ; Approbation du Comité CDAS
Adaptation du règlement de la Conférence suisse des offices de liaison de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI) ; Approbation du Comité CDAS

SÉANCE DU 21 MAI 2015

Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA); Discussion et information concernant la suite des opérations et l'état d'avancement des travaux avec Luzius Mader, directeur adjoint OFJ
Préparation de la séance à huis clos et du Dialogue national ; Informations et décisions à l'attention de la plénière
Préparation de la Conférence sociale
Maisons d'accueil pour femmes en Suisse ; Analyse de la situation et des besoins – propositions pour la mise en œuvre/suite des opérations
Child-friendly Justice 2020 ; Présentation du programme
Accord intercantonal sur le financement des écoles supérieures (AES) ; Détermination du taux de contribution pour la nouvelle formation d'animatrice/animateur communautaire diplômé-e ES
Requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ; Proposition pour l'élaboration de recommandations de la CDAS

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

Préparation 2^{ème} Conférence sociale; Discussion des propositions de normes à l'attention de la Conférence sociale
Préparation du dialogue national du 27 novembre 2015 ; Discussion sur la structure du Dialogue national
Transfert de charges entre Confédération et cantons dans le domaine social ;
Présentation des résultats de l'analyse quantitative et marche à suivre
Consultation sur le projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux ; Prise de position du Comité CDAS sur le contre-projet du Conseil fédéral
Financement de la mise en œuvre du projet statistique SOMED B révisée ; Discussion sur la position du DFI/OFS et suite à donner
CIIS ; Complément de la « recommandation relative à la soumission » du Comité au moyen de la 5e aide à l'interprétation de la CSOL CIIS

CIIS ; Points-clés pour une réglementation du financement en cas d'absence
Accord intercantonal sur le financement des écoles supérieures AES ; Détermination du taux de contribution pour la nouvelle formation d'animateur-trice communautaire diplômé-e ES
Démission de la Secrétaire générale CDAS ; suite de la procédure
Migration ; Information sur la situation actuelle dans le domaine de l'asile et de l'organe tripartite DFJP/CCDJP/CDAS du 24 août 2015
Note d'information ; Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI/FKI plus)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2015 A.O.

Analyse de la situation dans le domaine de l'asile

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

Préparation plénière et Dialogue national; Dernières informations et préparation des décisions
Convention relative aux droits de l'enfant ; Décisions relatives aux priorités de la CDAS
Elections ; Election de la nouvelle/du nouveau secrétaire général (proposition suivra)
Etat d'avancement à la CDAS du sujet traite des êtres humains ; Lettre adressée à la CF Sommaruga
Interface aide sociale-exécution des sanctions pénales ; Prise de connaissance du rapport du groupe de travail CSIAS/CCDJP
Restructuration du domaine de l'asile ; Financement du mandat Ecoplan

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2015 A.O.

Analyse de la situation dans le domaine de l'asile avec la délégation du comité directeur CCDJP et CDAS

ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS

GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ Conférence des président-e-s de la CdC et des conférences des directeurs
 CDAS *CE Peter Gomm, Margrith Hanselmann*
 AUTRES Présidences et secrétaires de conférence

Comité directeur Maison des cantons (CD MdC)
Margrith Hanselmann
 Secrétaires des conférences

Commission de fonctionnement Maison des cantons (CF MdC)
Jascha Frauchiger
 Collaborateurs MdC

Conférence des secrétaires des conférences intercantonales (CoSeCo)
Margrith Hanselmann
 Secrétaires des conférences

CoSeCo Formation continue
Remo Dörig
 Collaborateurs MdC

Conférence régionale cantons latins (CLASS)
CE de la Suisse romande et du Tessin
 –

Conférence régionale Suisse centrale (ZGSDK)
 CE de la Suisse centrale
Margrith Hanselmann
 Chef-fe-s des services de l'action sociale

Conférence régionale Suisse orientale (SODK Ost)
 CE de la Suisse orientale
 –

Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande (GRAS)
Margrith Hanselmann
 Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande, de BE et du TI

FAMILLES ET SOCIÉTÉ

SAVOIRSOCIAL
Andrea Lübberstedt, Olivier Grand (jusqu'à 09/15), Veronika Neruda
 Associations, cantons

Attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social
Remo Dörig
 Associations, cantons

Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI)
Veronika Neruda
 OFJ, CCDJP, cantons, centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus sur le plan cantonal

Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)
Karine Gobetti, Sandra Müller Gmünder
 Confédération, cantons, associations

Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies (CDCT)
Thomas Schuler
 Cantons, OFSP

ENFANCE ET JEUNESSE

Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)
Martine Lachat Clerc
 CDIP, OFAS, associations

Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ)
Martine Lachat Clerc
 OFJ, OFAS, associations

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conférence suisse des offices de liaison CIIS
 Thomas Schuler
 Conférences régionales

MIGRATIONS

COMITÉ	Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »
CDAS	<i>CE Peter Gomm, CE Mario Fehr, CE Michel Thentz, Margrith Hanselmann, Lorianne Mérillat</i>
AUTRES	DFJP, CCDJP
	Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement » <i>Margrith Hanselmann, Renata Gäumann, Ruedi Hofstetter, François Mollard, Lorianne Mérillat</i> ODM, CCDJP, ASM
	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile (CASI) <i>Lorianne Mérillat, Regula Marti</i> Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile
	Groupe d'accompagnement « Suivi concernant la suppression de l'aide sociale » <i>Nadine Mudry, Lorianne Mérillat</i> ODM, CCDJP

SÉCURITÉ SOCIALE

	Dialogue national sur la politique sociale suisse <i>Des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, Andrea Ferroni, Margrith Hanselmann, Remo Dörig</i> DFI, OFAS, ACS, UVS
	Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (Commission de l'AVS/AI) <i>CE Peter Gomm, CE Bernhard Koch</i> Assurés, associations économiques, institutions d'assurance, Confédération, cantons
	Direction CSIAS <i>Margrith Hanselmann</i> Cantons, communes, villes
	Comité CSIAS <i>Margrith Hanselmann</i> Cantons, communes, villes
	Groupe de travail « Sécurité sociale Organisation d'accompagnement aux accords bilatéraux avec l'UE » <i>CE Susanne Hochueli, Margrith Hanselmann</i> CdC, CDS, cantons
	Groupe d'experts « Sécurité sociale » <i>Remo Dörig</i> OFS, OFAS, SECO, ODM, CSIAS, cantons
	Groupe de suivi « Statistiques sociales » <i>Remo Dörig</i> OFS, OFAS, SECO, ODM, CSIAS, cantons

TABLEAU D'ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-chômage
ACE	Avance sur contributions d'entretien
AI	Assurance-invalidité
AS-AI-AC	Interactions entre les système de sécurité sociale : aide sociale, assurance invalidité, assurance-chômage
ASM	Association des services cantonaux de migration
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité
CASI	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDCT	Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies
CDEP	Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie
CDF	Contrôle fédéral des finances
CDF	Conférence des directeurs cantonaux des finances
CDI	Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CEP	Centres d'enregistrement et de procédure
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIIS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales du 13 décembre 2002
CIP-E	Commission des institutions politiques du Conseil des Etats
CIP-N	Commission des institutions politiques du Conseil national
CoCo	Commission consultative du Comité de la CDAS
CPEAJ	Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse
CPEJ	Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse
CRS	Croix-Rouge suisse
CSAJ	Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
CSEC-N	Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSOL-LAVI	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
CSOL CIIS	Conférence suisse des offices de liaison CIIS
CSSS-E	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
CSSS-N	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
DAO	Fédération solidarité femmes
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
Facteur W	Facteur relatif à la capacité économique
FAQ	Frequently Asked Questions
fedpol	Office fédéral de la police
GPCF	Garantie de prise en charge des frais
KodEx	Coordination en matière de garantie du minimum vital

LACI	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, RS 837.0)
LAS	Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (Loi fédérale en matière d'assistance, SR 851.1)
LAVI	Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (Loi sur l'aide aux victimes, RS 312.5)
LAVS	Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10)
LEEJ	Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, RS 446.1)
LIPPI	Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26)
LPC	Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (RS 831.30)
LStup	Loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, RS 812.121)
OA 1	Ordonnance 1 du 11 août 1999 sur l'asile relative à la procédure (Ordonnance 1 sur l'asile, RS 142.311)
OA 2	Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (Ordonnance 2 sur l'asile, RS 142.312)
ODM	Office fédéral des migrations
OEEJ	Ordonnance du 17 octobre 2012 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, SR 446.11)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OPE	Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (RS 211.222.338)
OPF	Organisations de placement familial
ORP	Offices régionaux de placement
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
PC	Prestations complémentaires
PP	Prévoyance professionnelle
PR-AI 2	Programme de recherche 2 sur l'assurance-invalidité
RMNA	Requérants d'asile mineurs non accompagnés
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAVOIRSOCIAL	Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SG CDAS	Secrétariat général de la CDAS
UE	Union européenne
USAM	Union suisse des arts et métiers
UVS	Union des villes suisses